



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE CABRIS (06530)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°3 : PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 03 avril 2013

Dernière modification le 20 septembre 2017

Modification de droit commun n°4
approuvée le

Le Maire,

ECHELLE : 1/5000^{ème}

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

Avenue de la Clapière,
Résidence n°1 la croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.89
contact@alpicite.fr - www.alpicite.fr

- Espace boisé classé
- Jardin à protéger
- Emplacement réservé (surfacique)
- Emplacement réservé (linéaire)
- Servitude de mixité sociale
- Point de vue
- Zone humide protégée
- Zone non aedificandi
- Présence d'aléa(s) potentiel(s)
- Présence d'un aléa moyen de retrait / gonflement des argiles
- Arbre remarquable
- Limite de lotissement
- Périmètre de protection éloignée des sources